

# Bulletin de liaison

De la commission Agriculture de l'UQCN  
Volume 2 – Numéro 1 (Août 2005)



## Perspectives

### NOUVELLE MOUTURE !

Ce bulletin de liaison marque une nouvelle mouture de la commission Agriculture de l'UQCN. L'Union québécoise pour la conservation de la nature est à la fois une coalition d'organismes et de personnes, un groupe de sensibilisation en environnement, et une instance-conseil en matière de développement durable sous l'angle de l'écologie auprès du gouvernement. Notre Conseil d'administration considère essentiel d'améliorer le degré d'autofinancement et nous devons nous adresser davantage au grand public et au secteur privé pour nous donner un levier nous permettant de maintenir et de développer notre expertise et la qualité de nos interventions.

Bien que l'appellation UQCN soit connue et reconnue des intervenants avertis, le grand public est rebuté par les acronymes et les noms longs. Le Conseil d'administration a décidé que, dès septembre, le nom populaire de l'UQCN sera «Nature Québec» et il y aura le lancement d'un nouveau logo représentant les différents domaines d'implication de l'organisme. On espère que cela simplifiera les communications et clarifiera l'image de marque de l'UQCN. Cette décision a été mûrement réfléchi et longuement discutée au C.A. et les enjeux ont été expliqués lors de la dernière assemblée générale annuelle de

l'UQCN en novembre dernier. Nous continuerons tout de même d'utiliser l'acronyme UQCN.

Il importe de collaborer davantage avec les autres commissions de l'UQCN et aussi avec les autres organisations du monde agricole, rural, et municipal et citoyen qui ont à cœur la conservation de la nature.

Depuis une bonne décennie, la commission a produit de nombreux ouvrages de référence au sein de l'UQCN. Les actions de l'UQCN se sont traduits notamment par des études et mémoires réalisés par les bénévoles et employés, notamment sur l'écoconditionnalité, la multifonctionnalité, le diagnostic agroenvironnemental par bassins versants et les outils d'aménagement au service du développement agricole durable, sans oublier l'énorme travail accompli en fonction de la Commission du BAPE sur le développement de la production porcine et les représentations sur les quelque 14 tables de concertation et comités conjoints en agroenvironnement au fil des ans.

Le dynamisme et l'expertise des bénévoles et des chargés de projets qui se sont succédés furent tels que l'UQCN a acquis une crédibilité et une notoriété importante. Nous relevons aujourd'hui le défi du maintien de cette qualité d'expertise en misant sur le recrutement de nouvelles forces vives et à la faveur d'initiatives, qui nous l'espérons, permettront à notre commission de poursuivre sa mission de se porter à la défense de la biodiversité et des ressources naturelles sols, air et eaux dans le milieu agricole, et de proposer des modes de production, transformation et distribution des aliments qui sont économes de ressources et authentiquement durables. Ainsi, notre nouvelle devise « *Sensible à tous les milieux* » ne sonnera pas creux, mais au contraire deviendra rassembleuse pour une agriculture et une alimentation ancrée dans le territoire et respectueuse des droits de tous les Québécoises et Québécois et des générations futures à favoriser un environnement sain.

En collaboration avec d'autres commissions et à la faveur de différents projets, initiatives et représentations, notre commission Agriculture fonctionne selon la diversité de ses ressources. Parmi celles-ci, je reconnais tout particulièrement Maribel Hernández, notre ex-chargée de projets à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur à l'occasion de son récent mariage! Plusieurs membres ne nous ont

pas signifié récemment leurs intentions quant à la poursuite de leur implication avec l'UQCN et nous espérons avoir de leurs nouvelles. La liste des membres de la commission est accessible a/s Geneviève Faguy, l'actuelle agente de projet de l'UQCN.

Le travail bénévole est des plus précieux car il est le fruit du temps de liberté consacré à une cause. À la différence de nombreux organismes environnementaux, l'expertise et le savoir-faire de l'UQCN sont d'abord et avant tout ceux de ses bénévoles, dans tous les domaines qui touchent la nature, non seulement au niveau du C.A., mais aussi au niveau des commissions et des comités de travail sur une foule de projets. On n'a qu'à consulter la chronique « L'UQCN en action » du webzine *Fr@ncVert* pour s'en rendre compte. Ne manquez pas de consulter la dernière édition ; elle comporte un dossier sur l'agriculture et son éditorial constitue une base argumentaire pour la participation de l'UQCN au collectif d'organismes fondateurs d'un organisme de pression pour la tenue et les suivis à accorder aux « États généraux de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire québécois », dont nous parlerons plus bas.

Dans le contexte où plusieurs instances et tables sont maintenant à toutes fins pratiques inopérantes ou caduques, il s'avère important

de poursuivre nos efforts de concertation, d'échanges visant la production et la diffusion d'informations sur l'environnement et les ressources naturelles et les milieux naturels sensibles en milieu agricole.

L'équipe interne soutenant les efforts de la commission se compose à présent de Dominique Fleury, notre chargé de projet « Rotations », de Geneviève Faguy en tant qu'agente de projets, de Marie-Claude Chagnon à qui nous devons, entre autres, la mise en page de ce bulletin, et moi-même. En leur nom, et en mon nom personnel en tant qu'administrateur et responsable bénévole de la commission Agriculture de l'UQCN, je vous salue chaleureusement, et je vous invite à collaborer à la commission de l'UQCN.

Est-il nécessaire de vous rappeler que le rôle d'un organisme comme l'UQCN dans la société québécoise et dans le monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire demeure important, car la notion même d'agriculture durable est malmenée et les milieux naturels, les sols, l'air et l'eau en zones agricoles sont sous pression plus que jamais et ce, malgré les efforts du plus grand nombre d'agricultrices et d'agriculteurs.

**Charles- Eugène Bergeron**

## Projet Rotations des cultures

L'UQCN entame la réalisation d'une étude des facteurs favorisant la rotation des cultures dans les systèmes agricoles au Québec, en vertu d'un contrat accordé par le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Des consultations d'experts sont prévues au projet. L'UQCN compte sous peu mettre à pied d'œuvre un comité avisier et trois groupes d'experts pour valider les aspects suivants: 1) la faisabilité technique, 2) les possibilités économiques et écologiques et 3) l'appui socio-politique. Si vous êtes intéressés à collaborer à ce projet d'intérêt public, ou si vous connaissez quelqu'un qui l'est, ou une histoire de cas (ex. étude technico-économique, une politique, une stratégie, une collaboration locale, une pratique exemplaire) qui pourrait appuyer notre étude, vous êtes invités à nous faire parvenir vos coordonnées, vos références et vos dossiers à : Mme Geneviève Faguy par courriel: agriculture@uqcn.qc.ca ou par téléphone: (418) 648-2104.

Ces aspects seront analysés à la lumière des expériences et des innovations agro-environnementales québécoises, nord-américaines et européennes. Des propositions de mesures incitatives seront par la suite présentées aux organisations et entreprises agricoles, aux autorités ministérielles ainsi qu'aux instances de gouvernance régionale et locale. C'est dans une approche réaliste et pragmatique que l'UQCN compte contribuer à la possibilité de l'implantation ou la réintroduction de cultures pérennes dans les rotations, avec un impact bénéfique sur la fertilité du sol, la qualité de l'eau, la biodiversité et les paysages pour les entreprises agricoles et pour la société québécoise. Il nous fait plaisir d'annoncer l'embauche de Dominique Fleury (M.Sc., agronome) en tant que chargé du projet « Rotations » à temps partiel. Geneviève Faguy (géographe, M.ATDR) est assignée en tant que agente de projet au bureau de l'UQCN et Charles-Eugène Bergeron, responsable de la commission, aura également une tâche à contrat en tant qu'agent de liaison

pour cette importante étude. Enfin, Marie-Claude Chagnon est assignée au secrétariat, à la conception des bases de données et à la mise en page et révision linguistique du rapport final. Nous sommes heureux d'avoir mis sur pied une équipe qui saura mener à bien ce projet dans les délais prévus et qui comportera une grande part de consultation d'experts.

L'association québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS), l'Institut de Recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), le Centre for Sustainable Energy (CSE), l'Université McGill et l'Université Laval collaborent déjà avec nous. Le Comité avisier est en cours de formation, la recherche documentaire bat son plein du côté de Geneviève Faguy pour les documents de travail qui seront soumis l'automne prochain aux trois groupes experts, et à un groupe réviseur, par la suite.

Dominique Fleury, bien connu des milieux agroenvironnementaux, est actuellement en rédaction d'une thèse au niveau du doctorat à l'Institut de sciences de l'environnement (UQAM) sur l'écologie de la punaise terne en vergers. Dominique a terminé en 2001 sa maîtrise à l'Université Laval en sciences des sols et de l'environnement, suite à un certificat de deuxième cycle en productions végétales durables, aussi à l'Université Laval, et à un baccalauréat à l'Université McGill en sciences agronomiques en 1997. Dominique est chercheur affilié en entomologie à Agriculture et Agroalimentaire Canada à St-Jean-sur-Richelieu et aussi agronome conseil indépendant, en poursuivant l'encadrement de 32 producteurs agricoles membres du Club Agro-Environnemental Agro-Sud de Saint-Rémi. Impliqué dans sa section régionale de l'Ordre des agronomes du Québec, Dominique a une expérience de travail comme ouvrier agricole en Suisse et au Québec, dans le secteur privé avec Semico, en tant que représentant en grandes cultures.

Nous souhaitons à l'équipe un franc succès pour le projet Rotations, et à la hauteur du professionnalisme auquel l'UQCN a habitué ses clients avec la Commission Agriculture!

## **Les États généraux de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire québécois (ÉGAATQ)**

L'UQCN a décidé de souscrire à la démarche des ÉGAATQ et la commission Agriculture est chargée d'assurer une participation à ce collectif d'organismes qui ont résolu de mettre sur pied une organisation formelle de pression visant la promotion, la tenue et le suivi qui seront nécessaires des États généraux par les autorités compétentes. Le texte d'un communiqué récent est repris ci-après :

*À Drummondville le 4 mai 2005, plusieurs organismes issus du monde municipal agricole, environnemental, rural et des associations de consommateurs se sont réunis afin d'amorcer une réflexion commune sur l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire québécois.*

*Nul ne peut nier qu'au Québec, comme partout dans le monde, l'agriculture traverse une période de crise. En aval, au niveau de l'alimentation et en amont, au niveau du territoire, le système alimentaire présente aussi d'importants signes d'essoufflement. C'est pourquoi nous appelons à un débat large et transparent dans le cadre d'états généraux.*

*Ce cadre de réflexion se veut une occasion pour réaffirmer le rôle et la place de ce continuum, agriculture, alimentation et territoire, dans la société québécoise et pour réfléchir sur son avenir et dégager une vision commune du développement.*

*Pour être crédible et porteur, cet exercice de concertation doit être indépendant, démocratique et enraciné localement. Il doit permettre une participation équilibrée, transparente et décloisonnée de tous les secteurs de la société civile, tout en offrant une place centrale aux intervenants du milieu agricole.*

*Nous sommes convaincus que, à moyen et long terme, le Québec, son agriculture, son*

*alimentation et son territoire sortiront renforcés d'un tel exercice. Ainsi, ces derniers seront reconnus à leur juste valeur et auront la place qu'ils méritent.*

*Tous les intervenants concernés sont appelés à participer avec nous à la concertation parce que nous croyons en la capacité des intervenants à s'entendre eux-mêmes sur l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et du territoire québécois.*

Plusieurs commentateurs, dont Jacques Proulx dans un éditorial de *Solidarité Rurale* en mai dernier, et le journaliste Lionel Levac, dans le cadre d'un billet paru dans le *Bulletin des agriculteurs*, (juillet-août 2005) se prononcent en faveur d'un méga Lac à L'Épaulé. L'UQCN a publié, sous la forme d'un éditorial dans le *Fr@ncVert* juillet 2005, en quelque sorte une base argumentaire pour aborder les États généraux. C'est le fruit d'une réflexion qui a commencé au sortir du cycle du Forum itinérant pour une agriculture respectueuse de l'eau, mené par l'UQCN en 2002.

### **Territoire agricole : Quelques outils d'aménagement**

Tiré du « Recueil des outils d'aménagement du territoire agricole » (UQCN, 2004)  
[http://uqcn.qc.ca/org/doc/Rapports/RA05-04\\_Recueil\\_outils\\_amenagement.pdf](http://uqcn.qc.ca/org/doc/Rapports/RA05-04_Recueil_outils_amenagement.pdf)

Près de 30 000 entreprises agricoles sont en activité au Québec. La diversité de ces entreprises et des environnements dans lesquels elles évoluent exigent une grande souplesse dans l'énoncé des stratégies de réduction de la pollution pour permettre à chacune d'elles d'élaborer un plan de conservation des ressources qui soit adapté à sa situation.

Dans le cadre d'un projet qui s'inscrit dans la suite de différents travaux et politiques mis en œuvre pour protéger les ressources en milieu agricole, un recueil des outils d'aménagement du territoire agricole a été récemment réalisé par l'UQCN. En effet, pour bien appréhender la

problématique de la protection de l'eau et des fonctions écologiques d'un bassin versant et faciliter le travail des acteurs/décideurs, les MRC et les différents groupes œuvrant sur le territoire ont, par le passé, développé chacun différents outils. L'UQCN propose donc de rassembler une large part de ces outils dans un même document en espérant améliorer la cueillette et la conciliation des données essentielles d'analyse territoriales et du développement de stratégies d'aménagement du territoire agricole. Par ailleurs, les changements demandés aux entreprises agricoles pour accroître la protection de l'environnement devraient s'inscrire dans un cadre global qui suppose la participation de tous les intervenants du milieu.

## **Gestion du territoire et des activités agricoles :**

### **L'approche par bassin versant**

Adapté du rapport déposé auprès du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs (MDDEP) par l'UQCN en mars 2005 « La gestion du territoire et des activités agricoles dans le cadre de l'approche par bassin versant

<http://uqcn.qc.ca/agriculture/agriculture.html>

L'UQCN, en collaboration avec le MEDDP, a tenté de cerner de manière concrète, sur le terrain, les enjeux spécifiquement agro-environnementaux dans chacun des bassins versants agricoles jugés prioritaires par la Politique nationale de l'eau (PNE). Cette réflexion a mené à l'élaboration du rapport « La gestion du territoire et des activités agricoles dans le cadre de l'approche par bassin versant ».

La PNE, mise sur pied par le ministère de l'Environnement en 2002, cible la pollution diffuse d'origine agricole comme étant l'une des principales problématiques pour les années à venir. Pour résoudre cette problématique, elle prône une gestion par bassin versant, qui permettra une approche intégrée de l'utilisation et de la protection des cours d'eau.

Cette approche nécessite néanmoins des adaptations au niveau de l'aménagement du territoire agricole.

On peut donc se poser la question suivante : Quelle sera l'importance des changements qui seront réellement requis en matière d'aménagement du territoire agricole. Plus encore, quels seront ses impacts réels sur les pratiques et les entreprises agricoles? Quelles doivent être la nature et l'étendue des obligations de la classe agricole face aux actions de protection de l'eau liée à l'aménagement du territoire agricole? Quelles limitations d'usage et quels types d'aménagement peuvent être imposés aux entreprises agricoles pour protéger la ressource eau?

L'approche par bassin versant, parce qu'elle mise sur une approche intégrée et sur la concertation, en est une de longue haleine. Identifier les zones problématiques, susciter l'intérêt, la collaboration, le volontariat, financer les projets, procéder à la mise en oeuvre et au suivi, sont autant d'étapes toutes plus exigeantes les unes que les autres, d'autant plus que peu de ressources sont allouées aux organismes de bassin versant. Peut-on s'assurer que les résultats attendus dans plusieurs années soient suffisamment probants à la fois pour corriger les situations problématiques actuelles et absorber la continuité à court terme de l'expansion des activités agricoles? La question mérite d'être posée. D'autant plus que de divers horizons proviennent des remises en question sur ces résultats attendus. Au coeur de ces remises en question : peut-on atteindre dans le cadre d'une approche de contrôle à la source, ferme par ferme, un niveau d'impact sur les milieux aquatiques réduit significativement, voire négligeable ou nul? Cet objectif de réduction significative des impacts vaut-il de même manière pour tous les types d'activités agricoles, et quelle que soit l'intensité de leur développement?

Une approche de précaution commanderait à tout le moins un délai pour vérifier le bien fondé de ce questionnement avant de poursuivre de même manière le développement des activités agricoles. Dès lors doit s'imposer au sein des organismes de bassin versant une réflexion sur les types d'agriculture et l'intensité du développement de certaines

pratiques agricoles, compatibles avec une approche de protection des ressources aquatiques. Le projet des Orientations gouvernementales en matière d'aménagement vise à conférer aux instances locales un pouvoir de contingentement de certaines activités agricoles. Si le projet se concrétise, il offrira aux OBV un outil qui devrait normalement être au centre de la démarche de concertation entreprise ou à entreprendre avec les différents acteurs agricoles et municipaux.

Mais d'autres raisons font en sorte que l'approche de contrôle à la source ne soit pas le seul objectif prioritaire de la démarche de concertation des organismes de bassin versant. Le rôle des écosystèmes forestiers et des milieux humides, dont les bandes riveraines, est déterminant dans le maintien du volume et de la qualité des eaux au sein d'un bassin versant. Or, ces espaces en zone agricole sont particulièrement à risques, et à plusieurs égards, possiblement plus même que dans la zone non agricole, notamment en zone périurbaine. Leur existence et leur intégrité doivent être l'objet d'une approche particulière. Le récent décret établissant le *Règlement sur les exploitations agricoles* apporte des réponses à la question de la protection des boisés sur une bonne partie du territoire couvert par les seize bassins versants. Par ailleurs, le projet d'Orientations gouvernementales en matière d'aménagement propose d'appliquer à des écosystèmes naturels de grande valeur le statut d'immeuble protégé. Mais la controverse entourant l'instauration et l'application de ces textes réglementaires laisse entrevoir des remises en cause possibles, voire un appel à une application plus ciblée. La nécessité de réfléchir et de définir une stratégie de conservation au sein des bassins versants demeure en conséquence plus que pertinente.

Partie intégrante du rapport qui est présenté ici, les fiches descriptives de la zone agricole des seize bassins versants agricoles prioritaires visés par la PNE veulent fournir un premier ensemble de données 1) en identifiant les activités agricoles les plus à risques tant par leur nature, leur localisation que par l'intensité de leur développement; 2) en recensant les principales données sur l'état des écosystèmes forestiers, des milieux aquatiques et des en

espèces vulnérables ou menacées et 3) recensant les indicateurs de la qualité des eaux par bassin versant. Ces données se veulent une première contribution pour la mise en place d'une stratégie de conservation des écosystèmes en zone agricole et de contrôle ciblé de l'intensité du développement agricole.

## **Sous bassins dégradés en zone agricole :**

### **Milieux humides à protéger**

Un avant-projet qui est en réflexion au sein de la commission Agriculture se voudrait une intervention sur trois ou quatre milieux humides représentatifs. Il s'agirait d'un projet d'expérimentation-vulgarisation visant à identifier et à caractériser les milieux à préserver ou à restaurer, et par la suite, à accompagner et à conseiller des collectivités locales et les agriculteurs volontaires, avoisinant ces trois ou quatre milieux humides exemplaires en sous-bassins versants dits dégradés. Nous voudrions mettre en place un projet pilote de bandes tampons où certaines pratiques et rotations de cultures, d'agroforesterie et de jardinage forestier seront mis en place. Ultiment, certains sites pourraient faire l'objet d'une contractualisation territoriale d'exploitation avec une contrepartie financière provenant des bénéficiaires de la localité ou de la région, afin de préserver la qualité patrimoniale, la biodiversité et l'intégrité écologique de ces différents milieux humides. Helen Jensen, bientôt étudiante au doctorat à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (Université Laval), s'est montrée intéressée à participer à ce projet. En tant que membres de la commission Agriculture de l'UQCN, vous serez éventuellement invités à contribuer à ce projet.

### **Soutenir financièrement les efforts de protection du territoire**

Le défi d'ainsi protéger des milieux privés en zone agricole soulève toute la question du mode de financement de tels gestes. Il n'est

pas raisonnable de penser que la société qui bénéficie de l'acte de bonne intendance environnementale ne rétribue pas d'une façon ou d'une autre cet acte dans l'équité. Comment nous y prendre? Par la fiscalité, par des souscriptions et des quêtes dans les paroisses? ou bien par des ententes contractuelles qui ne sombrent pas dans la bureaucratie? Chose certaine, la marge de manœuvre financière des entreprises agricoles est en général trop faible pour assumer, à elles seules, les coûts.

De façon plus générale, il nous faut absolument trouver de nouvelles façons de rétribuer le travail des jardiniers du territoire. Cela pourrait se faire dans le dialogue. Nous nous

tournons vers la société civile en invitant les citoyens consommateurs et contribuables à un sérieux examen de conscience envers leurs responsabilités en rapport avec l'agriculture dans son sens large, l'alimentation et le territoire et aussi à un dialogue visière levé avec les producteurs agricoles, en considérant les vraies menaces envers la nature, la culture, la société, l'économie locale, de toutes parts dans le monde et en particulier dans le Québec rural et agricole.

**Union québécoise pour la  
conservation de la nature (UQCN)**  
870, avenue de Salaberry, bureau 207  
Québec (Québec) G1R 2T9

Téléphone (418) 648-2104  
Télécopieur (418) 649-0991  
[www.uqcn.qc.ca](http://www.uqcn.qc.ca)

« *Liste des Schéma d'aménagement et des  
règlements de contrôle intérimaire* ». Document à  
jour au 15 juillet 2004.

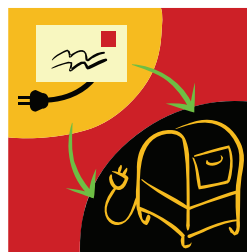
---

Auteur :

M. Charles-Eugène Bergeron

En collaboration avec :

Les membres de la commission agriculture;  
Mme Janouk Murdock.



Vous avez des commentaires,  
des suggestions ? Faites-le nous  
savoir en communiquant avec  
Mme Geneviève Faguy :  
[agriculture@uqcn.qc.ca](mailto:agriculture@uqcn.qc.ca)